



Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 067-216701631-20260127-AR2026671633-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE GOUGENHEIM

AR 2026-67163-3

Arrêté municipal temporaire de circulation rue du Galgenberg

Le Maire de Gougenheim

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 27 janvier 2026 par M. Yannick DORKEL pour le compte du SDEA ;

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de rénovation de la conduite d'eau potable pour le compte du SDEA rue du Galgenberg, il y a lieu de modifier momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du mardi 27 janvier 2026, et jusqu'au 25 février 2026, la circulation sera barrée dans la partie haute de la rue du Galgenberg à partir du numéro 13 sauf pour les riverains, la société COLAS en charge des travaux et les services de secours. (Voir plan du secteur concerné en annexe)

Article 2 : La signalisation de restriction pour chaussée rétrécie sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle.

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune de Gougenheim et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Truchtersheim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Transmis à :

- Monsieur le Commandant de la COB de Truchtersheim
- SIS 67
- SDEA



LAURENT KRIEGER
maire
27 janv. 2026

Fait à Gougenheim Le 27/01/2026
Le Maire, Laurent KRIEGER

